

## CCPQ

Bd Pachéco - 19 - boîte 0  
1010 Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65

Fax : 02 210 55 33

Email : [ccpq@profor.be](mailto:ccpq@profor.be)  
[www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**3. CONSTRUCTION**

**3.1. GROS-ŒUVRE**

**TECHNICIEN / TECHNICIENNE EN ENCADREMENT DE CHANTIER**

### PROFIL DE FORMATION (CQ7 T)

PQ ayant généré le PF : Technicien/Technicienne en encadrement de chantier.

Accord du Conseil Général

Le 18 septembre 2008

Parution au Moniteur

## LE METIER

A partir du dossier technique, et en vue de la réalisation d'un ouvrage, le (la) technicien(ne) en encadrement de chantier doit, **en respectant les directives administratives** :

- traduire et exploiter les divers plans et pièces écrites,
- identifier les contraintes de mise en œuvre des matériaux utilisés en vue de l'exécution des travaux,
- procéder à une recherche documentaire,
- participer à la préparation du chantier et à l'élaboration des méthodes,
- suivre le déroulement d'un chantier :
  - planification,
  - implantation du chantier,
  - utilisation des matériels, -
  - organisation des postes de travail, -
  - gestion de la main d'œuvre, des matériaux, des matériels utilisés et de la sous-traitance,
- assurer la sécurité du chantier,
- effectuer les rapports de chantier,
- contrôler la conformité au cahier des charges et la qualité des ouvrages finis,
- participer aux essais et à la réception des travaux,
- diriger les ouvriers en leur donnant les indications techniques nécessaires à la réalisation d'un ouvrage et en respectant les conventions collectives de travail.

## ***OBSERVATIONS***

Les compétences à maîtriser des fonctions « Veiller à la sécurité, à l'hygiène et à l'environnement » et « Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle » ne le seront qu'à travers les autres. Il est rappelé que les entreprises insistent sur l'importance que revêtent les attitudes de l'apprenant(e) face au travail.

## ***REMERCIEMENTS***

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Nous remercions aussi tout particulièrement les services du Fonds de Formation de la Construction pour l'accueil des groupes de travail et l'aide logistique apportée à l'élaboration du document.

### **Le président de la commission consultative**

Nathalie BERGERET

### **Les chargés de mission**

Jean-Claude LENFANT  
Didier CATY  
Paul LEPAGE

## **TABLE DES MATIERES**

<b>FONCTIONS</b>		<b>PAGES</b>
01	ETUDIER <b>ET METTRE EN OEUVRE</b> LE DOSSIER TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF	<b>5</b>
02	PREPARER ET ORGANISER LE CHANTIER	<b>8</b>
03	INSTALLER ET GERER UN CHANTIER	<b>11</b>
04	GERER LES RESSOURCES HUMAINES	<b>15</b>
05	PARTICIPER AUX ETUDES	<b>17</b>
06	APPLIQUER LES REGLES DE SECURITE, D'HYGIENE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	<b>18</b>
07	ASSURER LA QUALITE ET S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE	<b>20</b>

**Fonction 1 : ETUDIER ET METTRE EN ŒUVRE LE DOSSIER TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF**

ACTIVITES DECRISES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1 Prendre connaissance du dossier.	1.1.1 Participer à la réunion de transfert du dossier.	CEF CEP	
1.2 Mettre en œuvre les connaissances générales et spécifiques nécessaires à l'exercice de la profession.	1.2.1 Appliquer les connaissances administratives relatives à / au(x) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'enregistrement et l'agrégation comme entrepreneur ;</li> <li>- les droits et les obligations du sous-traitant ;</li> <li>- la responsabilité décennale ;</li> <li>- les assurances nécessaires ;</li> <li>- le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage;</li> <li>- la manière selon laquelle une demande de permis de bâtir doit être introduite, la composition du dossier et les procédures à suivre ;</li> <li>- frais généraux de la construction ;</li> <li>- la déclaration des travaux.</li> </ul>	CM	

1.3 Exploiter les plans.	1.3.1 Interpréter correctement les conventions de dessin et d'annotation.	CM	A partir d'un jeu de plan, l'apprenant (e) <ul style="list-style-type: none"> <li>lit et applique les normes du dessin technique ;</li> <li>nomme les différents plans (de situation, de coupe, de détail, d'exécution, d'implantation, etc., ...)</li> </ul>
	1.3.2 Décoder et exploiter les différents plans du dossier.	CM	interprète correctement les représentations symboliques des plans, croquis et documents.
	1.3.3 Identifier les exigences du client.	CM	
1.4 Étudier les cahiers de charges.	1.4.1 Identifier les différents types de matériaux à mettre en œuvre.	CM	L'apprenant(e) connaîtra le vocabulaire technique.
	1.4.2 Identifier les différentes techniques de construction.	CM	
	1.4.3 Identifier les clauses administratives.	CM	L'apprenant(e) exploite les documents de référence.
	1.4.4 Identifier les exigences du client.	CM	
1.5 Exploiter les documents ayant permis la réalisation de la soumission.	1.5.1 Prendre connaissance des spécificités du dossier.	CM	L'apprenant(e) prend en compte les spécificités données par le diviseur.
	1.5.2 Identifier les exigences du client.	CM	
1.6 Visiter le chantier.	1.6.1 Photographier les éléments du chantier.	CM	L'apprenant(e) réalise des prises de vue avec le matériel approprié en tenant compte des éléments principaux nécessaires à la bonne exécution du projet.

	1.6.2 Identifier les problèmes éventuels liés à la configuration des lieux (réseau d'égouttage, de gaz, d'électricité, matériel de manutention).	CM	
	1.6.3 Analyser un état des lieux	CM	
1.7 Etudier le dossier de sécurité.	1.7.1 Exploiter les données du dossier de sécurité.	CM	

**Fonction 2 : PREPARER ET ORGANISER LE CHANTIER**

ACTIVITES DECRISES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1 Etablir le programme de travail de préparation de chantier.	2.1.1 Lister les différentes tâches à réaliser.	CM	L'apprenant(e) établit les différentes priorités dans l'élaboration de la séquence de travail.
	2.1.2 Attribuer une durée pour chaque tâche.	CM	
2.2 Vérifier et/ou compléter les prévisions de l'étude.	2.2.1 Vérifier les métrés.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• respecte les unités de mesure, les cotations et autres annotations du plan</li> <li>• applique les impositions du code de mesurage</li> <li>• applique une méthode de travail structurée et efficiente en utilisant les logiciels adéquats</li> </ul>
	2.2.2 Vérifier les budgets techniques.	CM	L'apprenant(e) vérifie les moyens en heures, en matériaux et en matériels.
	2.2.3 Etablir des croquis, détails et schémas d'exécution.	CM	
2.3 Définir les méthodes d'exécution des différents ouvrages.	2.3.1 Lister les différentes méthodes d'exécution.	CM	

	2.3.2 Choisir la méthode la plus adaptée.	CM	L'apprenant(e) tient compte des ressources à la disposition de l'entreprise et de la particularité du chantier (délais à respecter,...) et de son environnement.
2.4 Planifier les travaux.	2.4.1 Déterminer le cheminement des différentes tâches à réaliser.	CM	L'apprenant(e) réalise la tâche en utilisant les prévisions du devis.
	2.4.2 Déterminer les besoins en main d'œuvre, matériaux, matériels et sous-traitance.	CM	
	2.4.3 Planifier en employant des logiciels adéquats l'organisation du chantier.	CM	
2.5 Établir le plan d'installation du chantier.	2.5.1 Déterminer les mouvements sur le chantier.	CM	
	2.5.2 Déterminer les différents emplacements pour le stockage des matériaux, des engins de levage, de fabrication.	CM	L'apprenant(e) détermine les emplacements pour le stockage des matériaux, des engins de levage, de fabrication, du cantonnement, du tri des déchets et les aires de travail.
	2.5.3 Localiser l'emplacement des sources d'énergie.	CM	
	2.5.4 Définir les voies d'accès.	CM	
	2.5.5 Prévoir la situation de clôtures et des panneaux de signalisation.	CM	
	2.5.6 Dessiner le plan d'installation.	CM	L'apprenant(e) applique les règles d'usage (échelle, légende,...).
2.6 Rassembler les différents documents administratifs et techniques obligatoires et ceux spécifiques à l'entreprise.	2.6.1 Identifier les différents documents.	CM	

2.7 Evaluer la préparation et l'organisation du chantier avec les différents intervenants, avant le début des travaux.	2.7.1 Synthétiser son travail, le présenter et l'argumenter.	CM	L'apprenant(e) explique ce qu'il a prévu dans son organisation et au besoin le justifie.
--	--	----	--

**Fonction 3 : INSTALLER ET GERER UN CHANTIER**

ACTIVITES DECRISES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1 Prendre possession des lieux.	3.1.1 <i>Veiller à la bonne application des procédures administratives (autorisations, permis, accessibilité).</i>	CEF CEP	
	3.1.2 <i>Vérifier (si besoin) les branchements des sources d'énergie.</i>	CEF CEP	
	3.1.3 Participer à l'état des lieux.	CEF CEP	
3.2 Aménager les surfaces de travail.	3.2.1 Mettre en œuvre le plan d'installation.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• aménage les accès</li> <li>• veille au raccordement des énergies</li> <li>• installe le matériel, le cantonnement</li> <li>• installe le dispositif de sécurité</li> </ul>
3.3 Implanter et tracer l'ouvrage sur le terrain.	3.3.1 Utiliser les instruments topographiques de chantier.	CM	
	3.3.2 Reporter les résultats des mesures sur plan.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• réalise des croquis, dessins, ...</li> <li>• transcrit correctement les mesures sur les documents</li> </ul>
	3.3.3 Implanter des bâtiments, piqueter des tracés de voirie.	CM	

	3.3.4 Tracer des éléments de détails.	CM	
3.4 Remplir les tâches administratives.	3.4.1 Rédiger le journal des travaux.	CM	L'apprenant(e) utilise les documents adéquats.
	3.4.2 Réaliser les états d'avancement.	CM	
	3.4.3 Rédiger les déclarations d'accidents.	CM	
	3.4.4 Communiquer les informations aux responsables hiérarchiques.	CM	
	3.4.5 Veiller au pointage des heures prestées par le personnel.	CM	
	3.4.6 Veiller à la bonne tenue des documents sociaux.	CM	
	3.4.7 Effectuer le métré des travaux réalisés.	CM	
	3.4.8 Signaler tous les travaux modificatifs et/ou complémentaires et en évaluer les incidences.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> <li>évalue les matériaux, matériels, main d'œuvre et sous-traitance pour les différents travaux à réaliser</li> <li>détermine les adaptations de délais et de sécurité,...</li> </ul>
3.5 Tenir à jour et faire respecter la planification.	3.5.1 Comparer l'avancement réel des travaux en fonction des prévisions.	CM	
	3.5.2 Réajuster la planification et appliquer les techniques de planification.	CM	L'apprenant(e) applique les techniques de planification.
3.6 Gérer les matériaux.	3.6.1 Veiller à l'approvisionnement.	CM	L'apprenant(e) respecte la planification établie.
	3.6.2 Remplir et classer les bons de commandes et de livraison.	CM	L'apprenant(e) veille à utiliser un classement efficace.

	3.6.3 Réceptionner les matériaux.	CM	L'apprenant(e) veille à la conformité des matériaux.
	3.6.4 Tenir à jour les mouvements et les approvisionnements des matériaux.	CM	
	3.6.5 Utiliser les logiciels de gestion adéquats.	CM	
3.7 Gérer les équipements.	3.7.1 Réserver à temps les équipements.	CM	
	3.7.2 Veiller à l'état d'entretien des engins.	CM	L'apprenant(e) veille : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la propreté, au nettoyage, graissages éventuels des engins</li> <li>• à faire intervenir le service de maintenance</li> <li>• au bon fonctionnement du matériel et des engins</li> <li>• à la conformité du matériel (y compris au niveau de la sécurité)</li> </ul>
	3.7.3 Tenir à jour les mouvements et approvisionnements des équipements.	CM	
	3.7.4 Utiliser les logiciels de gestion adéquats.	CM	
3.8 Gérer la main d'œuvre.	3.8.1 Organiser le travail des équipes de personnels.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• constitue les équipes de travail</li> <li>• précise les tâches à réaliser</li> </ul>
	3.8.2 Veiller au pointage des heures prestées par le personnel.	CM	L'apprenant(e) veille à répartir les heures prestées selon les tâches exécutées.
	3.8.3 Utiliser les logiciels de gestion adéquats.	CM	
3.9 Gérer les travaux sous-traités.	3.9.1 Organiser les interventions des sous-traitants.	CM	L'apprenant(e) tient compte de la planification.
	3.9.2 Veiller à la conformité des travaux.	CM	L'apprenant(e) se réfère aux différents documents.

	3.9.3 Contrôler et relever l'avancement des travaux sous-traités.	CM	
3.10 Établir des bilans quotidiens et périodiques.	3.10.1 Contrôler et quantifier les travaux réalisés.	CM	
	3.10.2 Vérifier le rendement en main d'œuvre et en moyens.	CM	
	3.10.3 Contrôler la conformité et la qualité des ouvrages.	CM	
3.11 Participer aux réunions de chantier.	3.11.1 Assurer la communication, l'argumentation avec les personnes intervenant sur le chantier.	CM	L'apprenant(e) prépare: <ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste des questions à poser aux problèmes qu'il rencontre</li> <li>• Les réponses aux questions qui lui ont été posées</li> </ul>
	3.11.2 Rédiger un compte rendu de synthèse des décisions prises à la réunion.	CM	

**Fonction 4 : GERER LES RESSOURCES HUMAINES**

ACTIVITES DECRIRES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1 <i>Diriger et commander le personnel.</i>	<i>Dans le respect de la législation sociale et des conventions collectives de travail :</i>		
	4.1.1 <i>Veiller aux bonnes conditions de travail</i>	CEF CEP	
	4.1.2 <i>Identifier les compétences du personnel.</i>	CEF CEP	
	4.1.3 <i>Constituer les équipes de personnel en exploitant au mieux leurs affinités et savoir-faire.</i>	CEF CEP	
	4.1.4 <i>Synthétiser et transmettre les directives.</i>	CEF CEP	
	4.1.5 <i>Veiller à l'autocontrôle du personnel.</i>	CEF CEP	
	4.1.6 <i>Contrôler l'application par le personnel des directives données.</i>	CEF CEP	
	4.1.7 <i>Mettre en place, le cas échéant, les actions correctives et/ou améliorations.</i>	CEF CEP	
	4.1.8 <i>Identifier les besoins de formation à mettre en œuvre.</i>	CEF CEP	

	4.1.9 <i>Former (si besoin) le personnel (formations techniques, aux relations humaines).</i>	CEF CEP	
	4.1.10 <i>Animer et motiver les équipes notamment en communiquant les objectifs et les résultats du travail et en créant un climat social propice à la bonne marche du chantier.</i>	CEF CEP	
4.2 Gérer les relations.	4.2.1 Communiquer et informer en s'exprimant correctement et courtoisement.	CM	
	4.2.2 <i>Gérer les conflits éventuels.</i>	CEF CEP	

**Fonction 5 : PARTICIPER AUX ETUDES**

ACTIVITES DECRISES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1 Compléter les plans.	5.1.1 Dessiner des plans de détails.	CM	L'apprenant(e) dessine des plans de détails : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de construction de bâtiments</li> <li>• d'une installation d'équipements</li> <li>• de parachèvement</li> <li>• dans différentes techniques</li> </ul>
5.2 Proposer des solutions de réalisation des travaux.	5.2.1 <i>Apprécier le dimensionnement des ouvrages.</i>	CEF CEP	
	5.2.2 Appliquer les techniques appropriées à la réalisation des travaux.	CM	
	5.2.3 Communiquer les propositions.	CM	
5.3 Établir des relevés d'ouvrage et/ou de situations existantes.	5.3.1 Utiliser les appareils de mesure adéquats.	CM	
	5.3.2 Relever les mesures et les transcrire sur un document approprié.	CM	

**Fonction 6 : APPLIQUER LES REGLES DE SECURITE, D 'HYGIENE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN VIGUEUR**

ACTIVITES DECRIRES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1 Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	6.1.1 Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	<p><i>Dans toutes les circonstances appropriées, l'apprenant(e) sera sensibilisé(e) de manière permanente aux règles de sécurité, d'hygiène et environnementales auxquelles il doit veiller de façon à ce qu'il développe un esprit de prévention des risques d'accident et des risques pour la santé, pour lui-même et pour son entourage de travail.</i></p> <p>L'apprenant(e) :identifie les éléments présentant des risques professionnels individuels et collectifs (outillages et équipements, produits, tâches à risque et zones dangereuses) en se référant à la réglementation générale sur le travail et aux recommandations particulières en matière de protection et prévention au travail.</p>
	6.1.2 Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail, des risques pour la santé des personnes et des risques environnementaux.	CM	
	6.1.3 Mettre en œuvre le plan de sécurité et/ou les consignes du Conseiller en prévention.	CM	<p>L'apprenant(e)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifie et tient compte des situations potentiellement dangereuses</li> <li>• se réfère au Conseiller en Prévention</li> </ul>

	6.1.4 Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles ...	CEF CEP	
	6.1.5 Appliquer les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation des énergies propres à la profession.	CM	
	6.1.6 Appliquer les règles de sécurité concernant le matériel et les équipements.	CM	
6.2 Appliquer les règles d'hygiène et de santé.	6.2.1 Appliquer les règles d'ergonomie.	CM	
	6.2.2 Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.	CM	
	6.2.3 Organiser les secours en cas d'accident.	CM	L'apprenant(e) définit et/ou applique la procédure à suivre en cas d'accident.
6.3 Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène dans le stockage et la manipulation des produits du domaine professionnel.	6.3.1 identifier, manipuler, utiliser, stocker et évacuer les produits dangereux avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifie correctement les produits dangereux ;</li> <li>• respecte les instructions des fiches techniques</li> </ul>
6.4 Appliquer la législation en matière d'environnement..	6.4.1 Identifier les éléments présentant des risques environnementaux.	CM	
	6.4.2 Prendre les mesures nécessaires pour respecter la législation et/ou réglementation.	CM	

**Fonction 7 : ASSURER LA QUALITE ET S' INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE**

ACTIVITES DECRIRES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1 Assurer la qualité.	7.1.1 Planifier son travail.	CM	L'apprenant(e) : • s'informe • se prépare • programme son travail
	7.1.2 Exécuter le travail.	CM	L'apprenant(e) : • respecte la mission qui lui est confiée • s'autocontrôle
	7.1.3 Contrôler le travail.	CM	L'apprenant(e) veille à la bonne exécution du travail.
	7.1.4 Corriger et améliorer le travail.	CM	L'apprenant(e) mesure les écarts et apporte les corrections et améliorations.
7.2 Développer des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail professionnel.	7.2.1 S'intégrer dans une équipe de travail.	CM	L'apprenant(e) : • accepte les contraintes inhérentes à la répartition des tâches ; • identifie son travail au sein de l'équipe • écoute les autres ; • respecte les collègues et le travail des autres ; • fait preuve de diplomatie, d'empathie • est ponctuel, assidu, persévérant
	7.2.2 <i>Suivre de manière permanente les évolutions techniques du métier et des nouvelles technologies.</i>	CEF CEP	

	7.2.3 Communiquer.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'exprime clairement en utilisant le vocabulaire adéquat</li> <li>• utilise les moyens de communication usuels mis à sa disposition</li> <li>• transmet les informations de manière synthétique mais complète</li> </ul>
	7.2.4 Travailler de manière autonome.	CEF CEP	
	7.2.5 Développer des attitudes déontologiques.	CEF CEP	
7.3 Participer à la valorisation de l'image de l'entreprise et de son développement.	7.3.1 Percevoir et diffuser l'esprit et la culture de l'entreprise.	CEP	
	7.3.2 S'impliquer dans les plans d'action en vue d'une gestion totale de la qualité, de la sécurité et de la rentabilité.	CEP	
	7.3.3 S'informer de l'existence et des objectifs des normes.	CM	L'apprenant(e) prend connaissance : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des critères de qualité (par ex. : ISO9000)</li> <li>• Des critères environnementaux (par ex. : ISO14000)</li> <li>• Des procédures de sécurité (par ex. : BESAAC,...)</li> </ul>